

# Un accompagnement gratuit POUR VOUS

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT est le prestataire en charge du suivi-  
animation de l'opération Habiter Mieux.

Il vous accueille pour :

- **Vous informer** sur le dispositif, les conditions pour bénéficier de subventions.
- **Réaliser une simulation financière** des aides auxquelles vous pouvez prétendre.
- **Vous rencontrer chez vous et vous conseiller** sur les travaux à réaliser (diagnostic thermique, préconisations).
- **Vous assister dans le montage et le suivi administratif** des dossiers de demande de subventions, jusqu'à l'achèvement des travaux et l'obtention des aides.



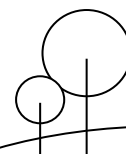
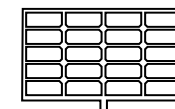
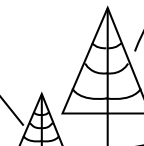
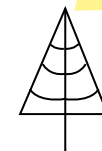
LE GRAND PLAN  
D'INVESTISSEMENT



haute  
savoie  
le Département



Impression direction de la communication ville de Chamonix-Mont-Blanc • Ne pas jeter sur la voie publique • Septembre 2018



« HABITER MIEUX »  
en Vallée de Chamonix Mont-Blanc



LA VALLÉE À  
ÉNERGIE POSITIVE +

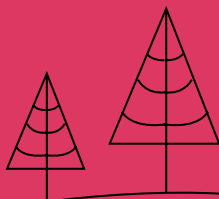
**Permanence Chamonix**  
RDC Mairie, 9h à 12h  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi du mois  
Tel. 04 50 53 11 13

**Permanence téléphonique**  
04 50 09 99 32  
lundi au jeudi  
10h à 12h et 14h à 16h

**Courriel/Courrier**  
contact.hautesavoie@solihha.fr  
SOLIHA 70 avenue de France  
74000 ANNECY

# HABITER MIEUX

Qu'est-ce que c'est ?



Favoriser la rénovation thermique de l'habitat et lutter contre la précarité énergétique.

Résoudre les situations d'habitat très dégradé.

## Qui est concerné ?



- **Les propriétaires** occupant leur logement à titre de **résidence principale**, sous condition de plafonds de ressources :

Nombre de personnes dans le logement	Revenu fiscal de référence du dernier avis d'impôt sur les revenus*
1	18 598 €
2	27 200 €
3	32 710 €
4	38 215 €
5	43 742 €
Par pers. supplémentaire	+ 5 510 €

\*Si vous êtes au-dessus de ces plafonds de ressources, d'autres dispositifs sont disponibles. Renseignements 06 21 92 69 97

- **Les propriétaires bailleurs** qui s'engagent à louer un logement décent sous condition d'un loyer et charges maîtrisés. En contrepartie, les propriétaires peuvent bénéficier d'avantages fiscaux et de subventions.

C'est un dispositif public d'aides techniques et financières destiné à l'amélioration de l'habitat privé.

Les quatre communes de la Communauté de Communes (Chamonix-Mont-Blanc, Les Houches, Servoz, Vallorcine), l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) se sont engagés sur cinq ans, jusqu'en 2020, dans un programme portant sur la rénovation énergétique des logements de la vallée.

## Pour quels types de travaux ?

- **Liés aux économies d'énergie**, isolation, ventilation, chauffage, menuiseries...
- **Travaux lourds de rénovation** (mises aux normes, renforcement du gros œuvre, électricité...) pour un logement très dégradé.



## Attention

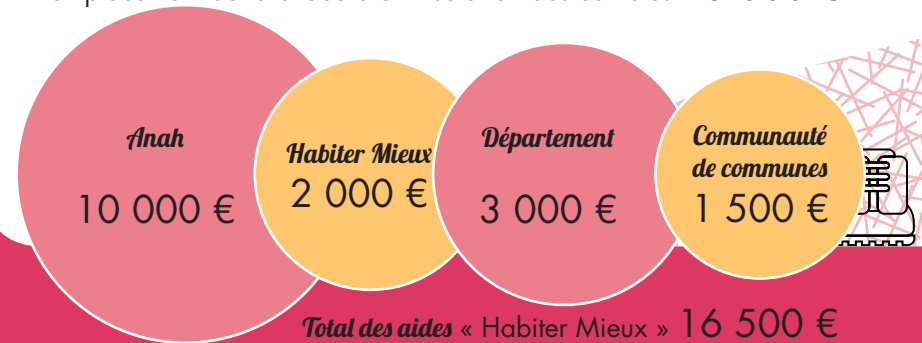
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant **l'accord des financeurs**.
- Les logements doivent être achevés depuis **au moins 15 ans**.
- Les travaux doivent être réalisés par des **professionnels du bâtiment**.

## Pour quel montant d'aide ?

Les subventions varient en fonction de la nature des travaux, du statut d'occupation du logement (propriétaire occupant, propriétaire bailleur) et des différents financeurs (Anah, Conseil Départemental 74, Communes, Caisses de retraites, ...).

## Exemple

Remplacement de la chaudière + isolation des combles 23 000 €



**72%**  
du coût des travaux